



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers le 3 juillet 2026

Présence importante de cyanobactéries dans les rivières et plans d'eau du département de la Vienne

Comme tous les étés, les rivières et les plans d'eau de la Vienne connaissent actuellement une recrudescence du développement des cyanobactéries. Cette année, le développement apparaît particulièrement important en raison de la chaleur et du niveau bas des cours d'eau.

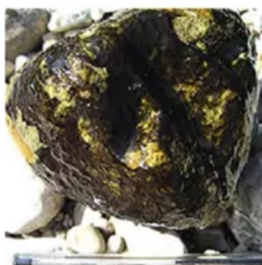
Des sites de baignade sont fermés en raison de la présence de cyanobactéries (à la date du 3 juillet 2026) : Queaux et La Puye. D'autres zones de baignades dont la qualité de l'eau est régulièrement contrôlée par l'Agence régionale de santé (ARS) pourraient également être concernées au cours de l'été.

Cyanobactéries : ce qu'il faut savoir

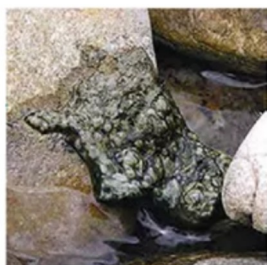
Les cyanobactéries sont des micro-organismes qui peuvent être présents dans les eaux des rivières ou des étangs. En se multipliant de façon anormale, elles peuvent produire de grandes quantités de toxines (cyanotoxines) qui provoquent des troubles pour la santé, chez l'homme mais aussi chez l'animal : irritations de la peau, des yeux, de la gorge, boutons, maux de tête, nausées, vomissements, maux de ventre, douleurs abdominales, douleurs articulaires, tremblements, voire atteinte sévère neurologique ou du foie.

Comment les reconnaître ?

Les développements observés dans le département sont caractérisés par des dépôts de biofilm sur le fond et des détachements de floccs qui remontent à la surface. L'eau peut rester transparente.



*Biofilm à cyanobactéries
Le biofilm est la pellicule
glissante qui se développe au
fond des rivières.*



*Floc
Les floccs sont des biofilms détachés
qui flottent en surface de l'eau.*

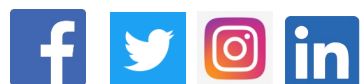
Contact presse

Cabinet du préfet

Bureau de la communication

interministérielle

Mél pref-communication@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Quelles précautions prendre vis-à-vis des cyanobactéries ?

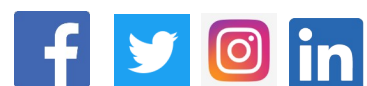
- Protégez les plus jeunes : pas de baignade, pas de jeux dans l'eau, dans les secteurs concernés ;
- ne pas ingérer d'eau, de biofilm ou de floc ;
- ne pas se baigner hors des zones de baignade surveillées ;
- ne pas jouer avec des bâtons ou des galets ayant été immergés ou avec des dépôts d'algues, ne pas les porter à la bouche ;
- éviter de consommer des poissons pêchés dans des zones affectées par les cyanobactéries, privilégier la pratique du « no-kill » ;
- protéger vos animaux de compagnie en particulier les chiens : les chiens sont particulièrement vulnérables aux effets toxiques des cyanotoxines car ils peuvent boire l'eau ou ingérer des flocs de cyanobactéries en grande quantité, auquel cas l'intoxication peut être mortelle.

Contact presse

Cabinet du préfet

**Bureau de la communication
interministérielle**

Mél pref-communication@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers